

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/02/2012

Réception par le Prefet : 23/02/2012

Publication : 24/02/2012



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

N° CG-2012-1-12-1

Séance du vendredi 17 février 2012

LES RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2011-5-12-3 du 07 décembre 2011 relative aux Ressources Humaines et portant inscription des crédits au Budget Primitif 2012,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autoriser, en cas d'échec de la procédure de recrutement statutaire, le recrutement d'agents non titulaires sur la base de l'alinéa 5 de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 pour deux (2) emplois d'ingénieurs territoriaux.

Les emplois sont vacants au tableau des effectifs et les crédits inscrits au budget.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté